



Garde paternelle de mon partenaire a la demande de la mere

Par **tracol**, le **05/04/2011** à **13:13**

Bonjour, je suis en couple avec mon ami depuis 1 ans et demi il a un petit garçon de 2 ans et demi (3ans en aout) avec son ex. Depuis le début de notre relation son ex me menace de mort vient m'insulter et harceler moralement jusqu'à notre domicile de ce fait j'ai porter plainte elle ne veut pas que j'approche leur fils et menace de partir avec l'enfant si je suis toujours avec mon partenaire car elle pense que je veut lui voler son fils et que je le manipule. En début de semaine elle a appeler mon ami pour lui dire qu'elle voulait faire une injonction contre moi pour que je n'approche plus leur fils, une demi heure elle l'appel pour lui dire qu'elle veut que mon ami prenne la garde du petit a partir de septembre. Je voudrais donc savoir comment sa marche est ce qu'elle peut quand même demander l'injonction? est ce qu'elle peut demander a ce qu'on l'héberge quand elle doit avoir le petit le weekend car elle va déménager a 300km de notre résidence? est ce que j'ai un droit sur le petit si son père est absent? devra t-elle donner une pension alimentaire? merci de me donner des réponses et des conseils.

Bonne journée !

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **21:48**

Sauf si vous avez maltraité l'enfant, elle ne pourra pas obtenir quoi que ce soit contre vous. Si l'enfant vit avec vous, vous n'aurez aucun droit sauf ceux de la vie quotidienne comme toute belle-mère

Par **tracol**, le **06/04/2011** à **08:33**

il n' y a ut et n'aura jamais de maltraitance envers le petit. Au niveau des devisions scolaire est ce que je peut représenter mon fiancée au conseil de classe? J'ai 19 ans j'ai peur qu'elle continu a m'agresser verbalement et qu'elle vienne faire scandale si elle me vois avec son fils dans un lieux public. Je voudrais savoir aussi elle ne veut pas nous donner son adresse depuis 1 mois on ne sait pas ou vis le petit qu'est ce qu'on peut faire? merci beaucoup pour votre reponse

Par **choulet**, le **06/04/2011** à **10:20**

bonjour,
il serait bien de prendre un rendez vous avec un avocat... tout ce qu'elle dit peut se retourner contre elle.
on ne peut pas forcer les gens a être intelligent, mais ce qui est sûr c'est que le petit doit en souffrir...
faites ce qui est bien pour lui.

Par **tracol**, le **06/04/2011** à **10:29**

merci pour vos conseils. Oui effectivement le petit en subit les conséquence alors qu'il n'a pas a subir tout sa. On a expliquer a la gendarmerie que quand elle venait m'insulter et harceler je m'en fiché mais le problème étant qu'elle le fait devant le petit et le pauvre lui ne comprend pas la situation même si des qu'on la les weekend je lui explique que nos conflit ne sont pas de sa fautes et qu'il a son papa sa maman et que moi je suis juste la chérie a son papa et que je veut pas le séparé de sa mère. Mais mon fiancée est militaire donc parfois on n'a pas le petit pendant 3 semaines et quand il revient il est plein d'eczéma et quand on doit le rendre a la fin du weekend il hurle pour rester avec nous donc ce pose beaucoup de question. Puisque c'est elle qui a demander qu'on est la garde est ce que plus tard si elle décide de vouloir reprendre la garde est ce qu'elle aura ?

merci a vous

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **01:21**

[citation]Puisque c'est elle qui a demander qu'on est la garde est ce que plus tard si elle décide de vouloir reprendre la garde est ce qu'elle aura ?
[/citation] Il est impossible de prédire ça. Occupez-vous le mieux possible.

Vous dites que le père est militaire et s'absente souvent de longues périodes. ça veut dire que quand l'enfant vivra avec vous, vous vous en occuperez seule ?

Par **tracol**, le **07/04/2011** à **08:09**

oui je les deja fait et meme quand le pere est la generalement c'est moi qui m'en occupe je le fait manger je le lave je fais le role d'une maman. Mais mon fiancé veut arreter l'armée pour la garde de son fils donc il partira pas. merci

Par **choulet**, le **07/04/2011** à **08:32**

pauvre enfant... il a quel âge ce petit?

si la mère demande que la garde soit au père et que l'enfant hurle pour rester chez vous c'est vrai qu'il y a de quoi se poser des questions.

avez vous essayer de le questionner afin de savoir si sa mère était violente avec lui ou autre? il faut le faire habilement, ne pas lui demander ouvertement mais plutôt au milieu d'un jeu, afin qu'il ne se sente pas bousculé.

je ne suis pas à votre place, tout ce que je peux faire c'est vous donner des conseils... étant donné que pour l'instant c'est la mère qui en a la garde, il vous faut son accord si vous vouliez entreprendre une "thérapie" pour le petit. il existe de bons centres spécialisés pour les enfants. mais étant donné que vous ne l'avez pas souvent c'est compliqué.

contacter au plus vite un avocat qui vous guidera dans vos démarches. et surtout ne baissez pas les bras même si parfois les choses sont injustes.

courage...

Par **tracol**, le **07/04/2011** à **08:44**

merci pour votre soutien et vos conseils. Le petit va avoir 3 ans en août une fois j'ai commencé à lui poser la question de comment ça se passe avec sa mère si elle était gentille pendant qu'on faisait de la peinture mais comme il ne parle pas (à part papa, maman, iris, bonjour, merci, stp et les chansons que je lui apprend) c'est pas facile de savoir. La mère du petit ne veut rien nous dire, elle a déménagé et refuse de nous donner sa nouvelle adresse, quand on récupère le petit pour le weekend on le lave l'eau est marron il me faut 3 cotons tige pour lui nettoyer une oreille, ses ongles sont longs il sent la transpiration et malheureusement on peut rien faire tant qu'il n'est pas avec nous, la mère refuse de le mettre au pot (trop feignante). je suis très proche de lui et j'essaie de l'aider à son développement mais si la mère ne continue pas derrière ça va pas l'aider.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **09:50**

[citation]La mère du petit ne veut rien nous dire, elle a déménagé et refuse de nous donner sa nouvelle adresse,[/citation] S'il y a un jugement donnant au père des droits de visite, le fait de ne pas donner son adresse, est un délit !

Par **choulet**, le **08/04/2011** à **12:15**

oui en effet elle a tout faux la dame. le papa doit avoir l'adresse de la maman. il faut vous battre pour récupérer cet enfant. il doit vivre une drôle de situation. bon courage et donner nous des nouvelles

Par **tracol**, le **04/06/2011** à **19:11**

Bonjour je vous donne des nouvelles comme promis un peu tardive mais j'avais mon bac a préparer. Le petit va bien c'est un ange. Au niveau de mon futur époux il arrête l'armée a partir de fin juin. Les conflits sont toujours présent malheureusement, la mère continu sa psychose et le petit en pati toujours. Par contre je suis aller a la gendarmerie après une deuxième plainte j'ai demander une médiation entre la mère et moi. Elle veut que la garde du petit soit plus tôt (en aout) mais elle n'a toujours pas fais de démarche et mon partenaire non plus je voudrais savoir combien de temps sa prend en sachant que c'est elle qui ne veut plus la garde? voila le petit va mieux c'est l'essentiel. merci de vos réponse

bonne soirée